



J'ai renoncé à mon autor. parent. ai-je eu tord??

Par **tchois13**, le **08/06/2010** à **22:03**

Bonjour,
après une petite dispute avec ma compagne (non marié ni pacsé), je lui met sur feuille de papier que je renonce à mon autorité parental.

Coup de tete de ma part que je regrette énormément maintenant et meme dès l'heure qui a suivi....

Notre petit bout de choux à bientôt 10 mois et je l'ai reconnu bien avant sa naissance mais depuis sa venue au monde "maman" et "papa" sont souvent en dispute...

le soir même de ma lettre j'ai voulu une explication afin de ne pas tenir compte de cette dernière mais voila "maman" joue dessus. Sur le fait que je renonce a mon autorité parentale. Est depuis je ne vois plus mon petit.

Mes questions :
ai-je eu tord pour cette lettre ?
peut elle vraiment me lever cette autorité ?
ou est-ce bien le JAF qui décidera ?

merci pour vos reponses